

# PAC 2020, 2021 et



# nouvelle PAC 2022/27

## A RETENIR

En théorie !!!

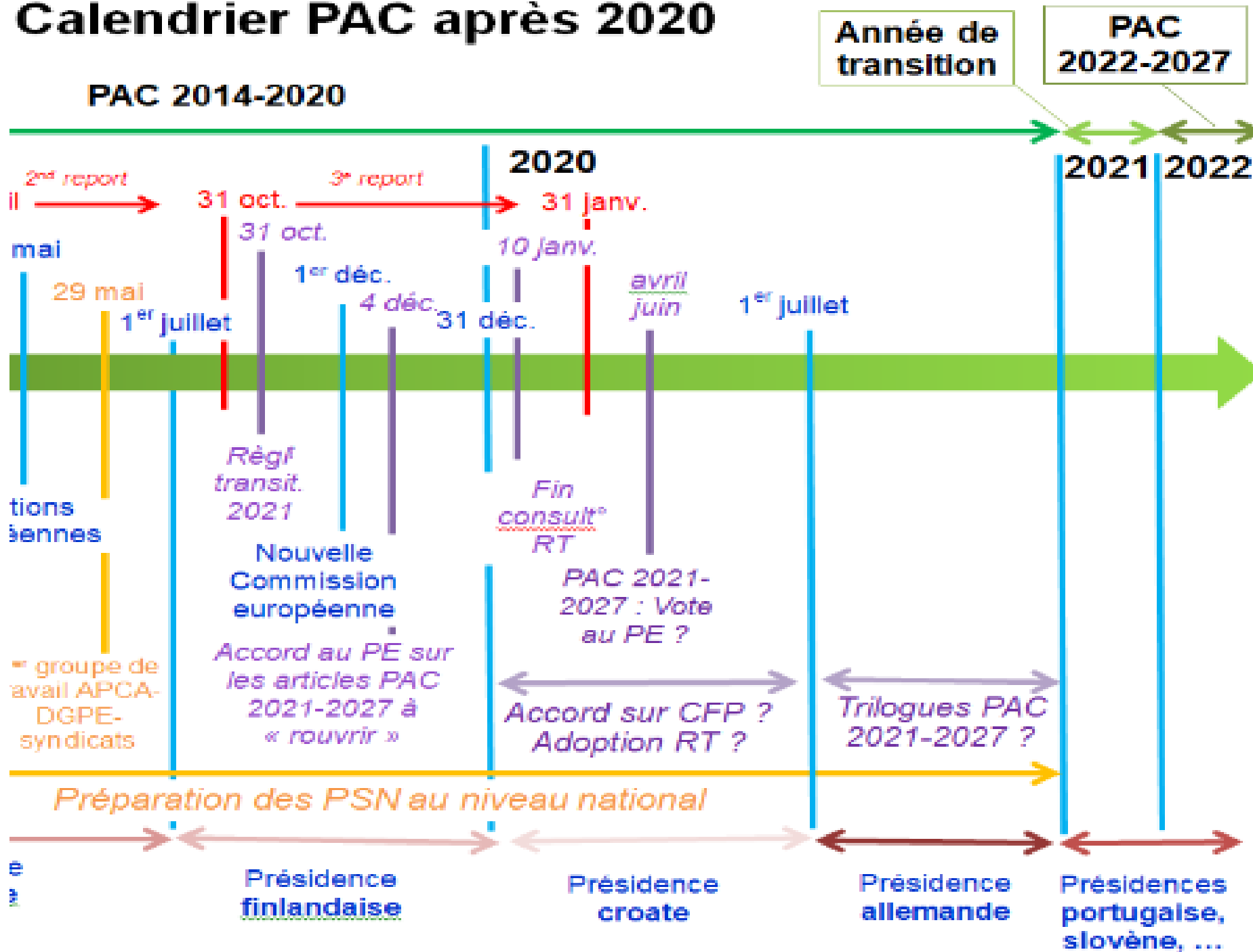
2 années de transitions en 2020 et 2021  
avant une nouvelle PAC en 2022.

Des ajustements budgétaires possibles  
toutefois en 2020 et 2021

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
LOT

TERRES d'**a**VENIR

# Calendrier PAC après 2020





# **Un nouveau cadre financier pluriannuel : 2021 - 2027**

# Contexte début 2020

---



**UNE NOUVELLE COMMISSION**( Présidente Mme Von Der Leyen)

**BREXIT** : Evolution des relations RU et UE ?

Une PAC s'inscrit dans le **GREEN NEW DEAL** porté par la Commission européenne, avec une accentuation des moyens mis en oeuvre pour le verdissement de l'agriculture européenne et son adaptation au changement climatique.

**PREVOIR UN BUDGET AGRICOLE EN BAISSSE**

Proposition du Conseil et de la Présidence Finlandaise

En € courants par rapport au budget 2018 : - 2,5 % sur Pilier 1 et -18 % sur Pilier 2, soit -6 à -8 % sur un budget global de 279 Mds €

Augmentation des co-financements nationaux (Renationalisation...)

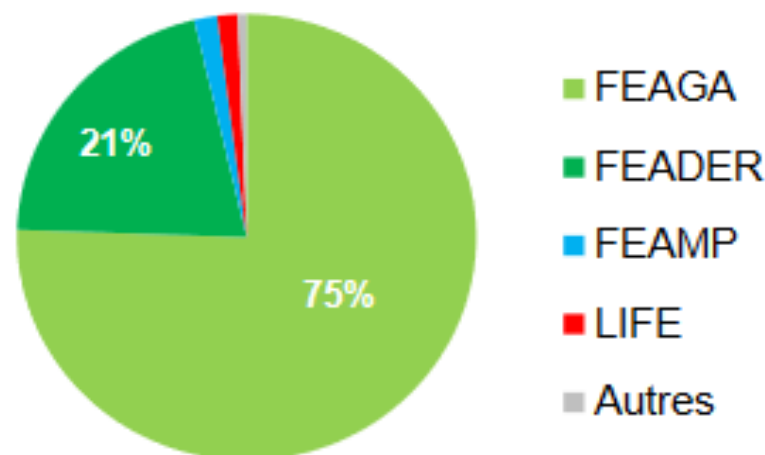
Transferts P1 à P2(18 % actuellement : jusqu'à 33 % dans future PAC

**Sommet européen du 20 février : PAS D'ACCORD  
sur le budget**

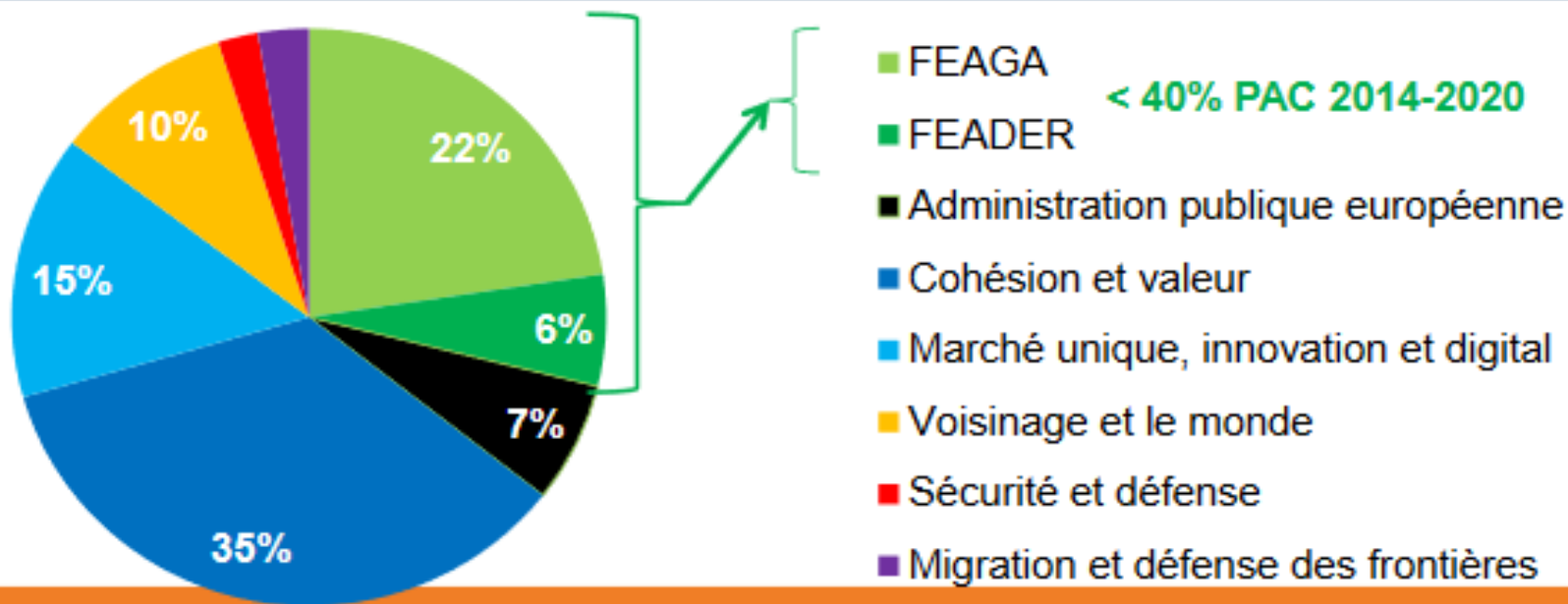
# L'agriculture dans le projet de budget UE

## 7 Priorités de l'UE pour 2021-2027 :

- 1) Marché unique, Innovation et Digital
- 2) Cohésion et Valeur
- 3) Ressources naturelles et environnement
- 4) Migration et gestion des frontières
- 5) Sécurité et défense
- 6) Voisinage et le monde
- 7) Administration publique européenne



## Répartition des différentes dépenses de l'UE, dans la proposition de CFP 2021-2027 :



# France : préparation des négociations



- **Ambition : être prêts pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 22**
- Le Plan Stratégique National (PSN) en voie de finalisation après consultation régionales pour soumission à la commission Européenne fin 2020.
- Une nouvelle gouvernance Etat -Régions
  - Gestion Etat : aides surfaciques des 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> piliers (ICHN, MAEC, Bio) et les les mesures de gestion des risques.
  - Gestion des Régions pour les mesures NON surfaciques du 2nd pilier : investissements et DJA

# D'ici 2022 : proposition d'un règlement transitoire



## Principes généraux :

- Les soutiens continuent d'être octroyés en 2020 et 2021 sous les conditions et exigences existantes de la période 2014/2020
- Possibilité de transferts entre FEAGA et FEADER de 15 % max
- Paiements directs
  - ✗ Possibilité de continuer le processus de convergence des DPB en 2020 et 2021
- Mise en œuvre du FEADER
  - ✗ Possibilité de prolonger d'1 an les PDR avec Budget FEADER 21/27
  - ✗ MAEC + Bio : prolongation nouveaux engagements à durée réduite (3 ans max)
- OCM
  - ✗ Viticulture : fin des programmes nationaux d'aides au 15/10/2023

# Le **Green New Deal** et future stratégie **Farm to Fork**



- **Green New deal** : nouvelle stratégie de croissance proposée par la Commission Européenne pour répondre à l'objectif de Zero émission nette de GES\* en 2050 – mobilise plusieurs secteurs dont l'agriculture).

Dans laquelle s'intègre la stratégie **Farm to Fork** pour une politique durable de l'alimentation , qui portera sur l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire -*publication prévue printemps 2020*.

## **LA FUTURE PAC et les PSN DEVRONT S'APPUYER SUR CETTE STRATEGIE :**

- Par des fonds réservés aux objectifs environnementaux et climatiques (**40 %** du budget pour la Commission)
- Avec accent à porter sur la réduction de l'utilisation des pesticides, engrais et antibiotiques
- Et de nouvelles mesures pour favoriser l'économie circulaire et encourager une consommation alimentaire durable



# La position du ministre ...

---



- « je me bats pour ne pas baisser le premier pilier, parce que c'est le pilier de la résilience
- Les surfaces pastorales ça fait partie de mes priorités
- Le point essentiel c'est celui de la performance économique de la multiperformance: l'agriculture de demain elle passera aussi par l'économique ; si on veut faire de la transition écologique, il faut de l'économie
- Le plan protéines végétales est par ailleurs indispensable »



- **2020** : stabilité des soutiens avec quelques interrogations sur les enveloppes (-2%?)
- **2021** : année transitoire (avec des négociations à l'échelon national et régional....) - modalités actuelles maintenues mais risque de baisse des budgets (-2 %?)

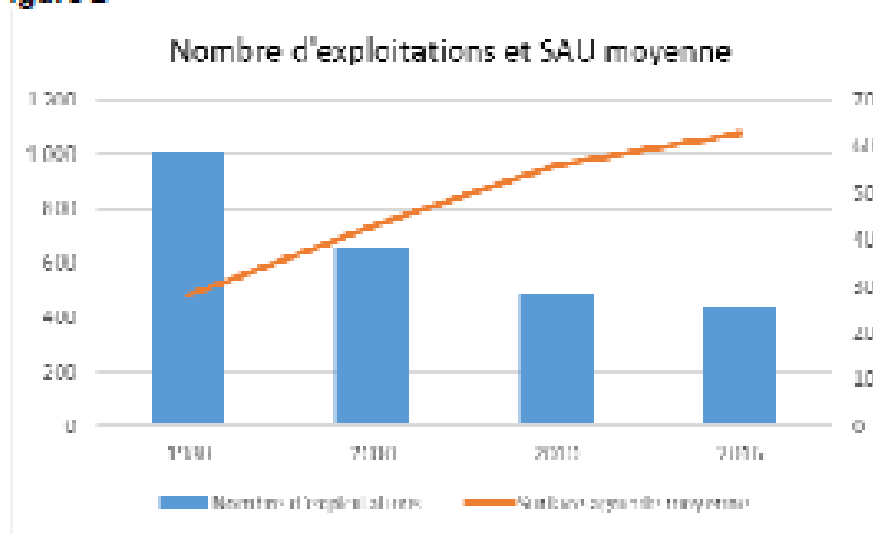
## **NÉGOCIATIONS NOUVELLES RÈGLES DE SOUTIENS :**

**VIGILANCE** sur des mesures importantes pour les exploitations lotoises et régionales :

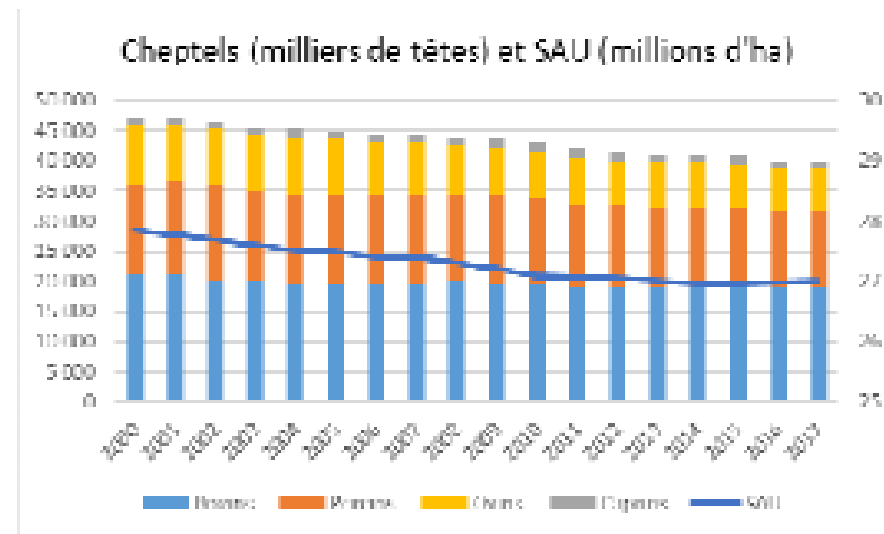
Éligibilité des surfaces peu productives, la trajectoire de convergence, un Ecoscheme accessible au plus grand nombre (HVE, expé SPE...), la gestion des risques

- **2022** : Mise en œuvre de la nouvelle PAC à l'échelon national

**Figure 2**

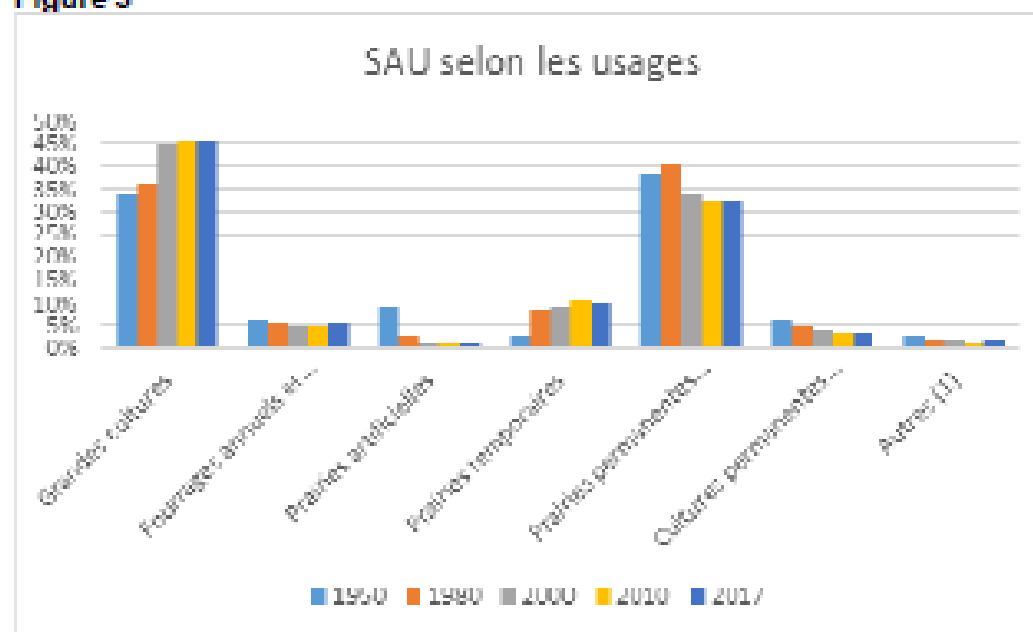


Source : Agreste - Recensements et enquêtes Structure



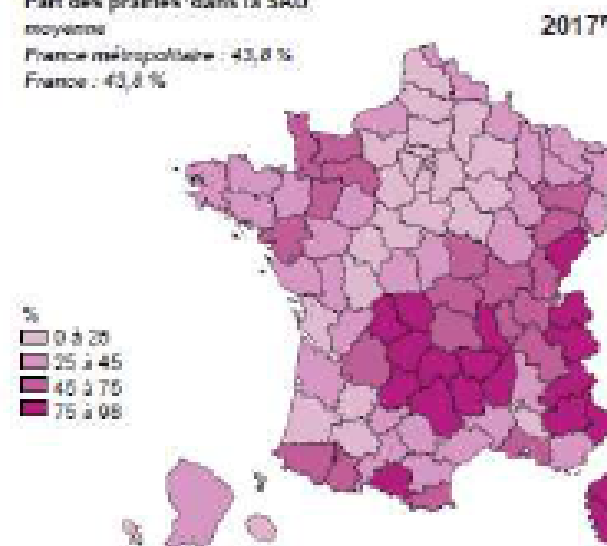
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

**Figure 3**



Source : Agreste - Statistique agricole annuelle

Part des prairies dans la SAU moyenne  
France métropolitaine : 43,8 %  
France : 43,8 %



1. Prairies artificielles, temporaires et superficies toujours en herbe.  
Source : Agreste - Statistique agricole annuelle